Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231106-BC2023-257-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/11/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 06 NOVEMBRE 2023

RESSOURCES
COMMANDE PUBLIQUE

Approbation et autorisation de signature de l'accord-cadre n°2023/04 relatif à la fourniture, la réparation et autres prestations de pneumatiques neufs et rechapés, pour l'ensemble du parc de véhicules de l'Agglomération du Pays de Dreux
Lot n°1 : Pneumatiques poids lourds
Lot n°2 : Pneumatiques standards et 4 saisons véhicules légers et utilitaires

N°BC2023-257

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**19**
Nombre de pouvoirs	**0**
Votants	**19**
Secrétaire de séance : Loic BARBIER	

L'an 2023, le 06 novembre à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 31 octobre 2023, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY). Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusés :
Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Talal ABDELKADER (DREUX), Pierre SANIER (BU), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture et la réparation de pneumatiques neufs et rechapés, pour l'ensemble du parc de véhicules de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.
Il est précisé que conformément à l'article L.2172-6 du code de la commande publique, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux privilégiera l'achat de pneus réchappés, dès lors que le titulaire est en mesure d'en proposer.

Une procédure formalise a été lancée le 6 juillet 2023 sous la forme d'un appel d'offres ouvert allotie comme suit :
- Lot n°1 : Pneumatiques poids lourds ;
- Lot n°2 : Pneumatiques standards et 4 saisons véhicules légers et utilitaires.

Les prestations donnent lieu à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande passé selon les modalités des articles R. 2162-1 à R. 2162-4 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du code de la commande publique selon les modalités suivantes :

Lot	Minimum annuel	Maximum annuel
1	Sans minimum	45 000,00 € HT
2	Sans minimum	30 000,00 € HT

À l'issue de la consultation, deux offres ont été réceptionnées pour chacun des lots.

La Commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 16 octobre 2023 a attribué les lots n°1 et 2 de cet accord-cadre à la société CONTITRADE France qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour chacun des lots.

VU la loi n° 2020- 105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie, et notamment son article 60,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,
VU le code de la commande publique,
VU le 3° de la délibération n°2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021, tel que modifié par la délibération n°CC2023-078 du conseil communautaire du 22 mai 2023 attribuant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de marchés publics de fournitures et services qui relèvent de la compétence d'attribution de la Commission d'appel d'offres telle que définie à L.1414-2 du code général des collectivités territoriales,
VU le PV de la CAO réunie le 16 octobre 2023.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE ET AUTORISE la signature du lot n°1 de l'accord-cadre n°2023/04 relatif à la fourniture, la réparation et prestations associées de pneumatiques neufs et rechapés, pour l'ensemble du parc de véhicules de l'Agglomération du Pays de Dreux – « Pneumatiques poids lourds » avec la société CONTITRADE France, conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel de commandes de 45 000,00 € HT, et pour une durée d'un (1) an reconductible trois (3) fois par période d'un (1) an ;
ARTICLE 2 : APPROUVE ET AUTORISE la signature du lot n°2 de l'accord-cadre n°2023/04 relatif à la fourniture, la réparation et prestations associées de pneumatiques neufs et rechapés, pour l'ensemble du parc de véhicules de l'Agglomération du Pays de Dreux – « Pneumatiques standards et 4 saisons véhicules légers et utilitaires » avec la société CONTITRADE France, conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel de commandes de 30 000,00 € HT, et pour une durée d'un (1) an reconductible trois (3) fois par période d'un (1) an.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 14/11/2023

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 14/11/2023

Gérard SOURISSEAU
Président

Loic BARBIER
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.